

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

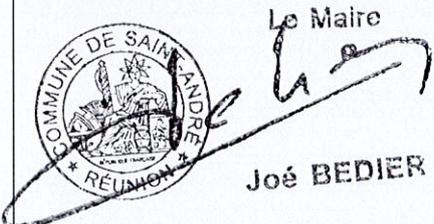


COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

DCM241218_007	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS
---------------	--

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 19.12.2024</p> <p>Que la convocation a été faite le 12.12.2024</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>34</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>5</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>6</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>39</td></tr></table> <p> Le Maire Joé BÉDIER</p>	Présents :	34	Représentés :	5	Absents :	6	Total des votes :	39	<p>L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRESENTS :</u> Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic</p> <p><u>ÉTAIENT REPRESENTES :</u> Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Madame PRAUD Elodie, Madame CHANE-TO Marie Lise</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS :</u> Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	34								
Représentés :	5								
Absents :	6								
Total des votes :	39								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM241218_007 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service et de recrutement, ainsi que des évolutions organisationnelles et statutaires, de se prononcer sur les créations et suppressions de postes, et de modifier le tableau des effectifs et des emplois en conséquence. Ces ajustements répondent aux besoins opérationnels identifiés et s'inscrivent dans la stratégie de renforcement et d'adaptation des services publics municipaux aux enjeux actuels.

Les emplois permanents correspondent aux grades des cadres d'emplois territoriaux et sont normalement pourvus par des fonctionnaires ou lauréats de concours. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité de service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public selon les articles :

- **L.332-14** pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (besoins de continuité de service) : 1 an maximum renouvelable en une seule fois (2 ans maximum) si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- **L.332-8 2°** lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi : 3 ans maximum renouvelable une fois (6 ans maximum) avec possibilité de transformation en C.D.I lorsque l'agent justifie d'une durée de services publics d'au moins 6 ans sur des fonctions de la même catégorie.

Les rémunérations sont fixées selon les statuts particuliers des cadres d'emplois et grades s'y afférant. Le coût de la modification et de la création des emplois est prévu au budget 2024.

🕒 **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉPANOUISSEMENT HUMAIN**

Dans le cadre de l'engagement de la Ville à renforcer l'accompagnement éducatif et social des familles et à valoriser les compétences des agents, il est proposé de créer un poste de Référent.e parcours Programme de Réussite Éducative (PRE) à la Caisse des écoles, suite au reclassement des assistants socio-éducatifs de catégorie B en catégorie A de la filière médico-sociale. Le poste relevant de la catégorie B sera supprimé, après avis du Comité Social Territorial (CST), conformément à la réglementation en vigueur.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Référent.e parcours PRE	Assistants socio-éducatifs	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 632

🕒 **DIRECTION DES SPORTS**

La promotion de l'accès au sport pour tous, dans des conditions sécurisées, constitue une priorité pour la Ville. Afin de faire face à l'augmentation de la fréquentation des équipements aquatiques, il est proposé de créer quatre postes de Maîtres-Nageurs Sauveteurs au sein de la Direction des Sports.

Cette mesure traduit l'engagement de la municipalité de garantir un service public sportif de qualité et de renforcer la sécurité et l'encadrement au sein des installations.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Maître-nageur sauveteur	Éducateurs des activités physiques et sportives	B	Nouveau besoin	4	Temps complet	373 < IM < 592

🕒 **SERVICE ÉVÉNEMENTIEL**

Les événements municipaux, véritables vecteurs de cohésion sociale et de rayonnement territorial, incarnent l'ambition de la Ville. En vue de garantir l'excellence, l'innovation et une coordination renforcée, et dans le cadre du départ à la retraite de la responsable ad hoc, il est proposé de consolider les moyens dédiés à ce secteur stratégique.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Responsable de service Évènementiel	Attachés territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

🕒 **DIRECTION DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET CITOYENNETÉ**

Dans un contexte d'exigences croissantes en matière de services publics de proximité, d'innovation sociale et de renforcement du vivre-ensemble, un pilotage technique et stratégique renforcé de la Cohésion des Territoires et de la Citoyenneté s'avère indispensable. Suite à la disponibilité de l'actuel directeur, classé au grade d'attaché territorial, la création d'un poste de Directeur de la Cohésion des Territoires et Citoyenneté est proposée. Le poste relevant de la catégorie A de la filière administrative sera supprimé, après avis du Comité Social Territorial (CST), conformément à la réglementation en vigueur.

Cette initiative reflète une volonté affirmée d'assurer une action publique territoriale structurée, dynamique et porteuse de solutions concrètes et adaptées aux besoins du territoire et de ses habitants.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Directeur.trice de la cohésion des territoires et citoyenneté	Ingénieurs territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

Le développement local joue un rôle central dans la vitalité des territoires et dans la promotion d'une citoyenneté active. En vue de renforcer l'efficacité des actions menées sur le terrain et soutenir les dynamiques de proximité, il est proposé de créer un poste de Responsable du service Développement local au sein de la Direction de la Cohésion des territoires et de la citoyenneté. Cette initiative reflète la volonté de la collectivité de mieux accompagner les acteurs locaux, favoriser l'émergence de projets collectifs et répondre aux enjeux sociaux et économiques du territoire.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Responsable du service Développement local	Adjoint administratifs	C	Nouveau besoin	1	Temps complet	366 < IM < 478

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 31

Abstentions : 8 (CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic)

Article 1 :

- D'approuver les créations des emplois permanents proposés par l'autorité territoriale figurant dans le présent rapport ;

Article 2 :

- De supprimer, sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, les postes de catégorie A et B correspondants ;

Article 3 :

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 :

- De modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs ;

Article 5 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme 23 DEC. 2024
Saint-André le

Le Maire



Loïc BÉDIER